

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Centre Information Jeunesse Aquitain (CIJA) - Subvention de fonctionnement 2015 - Décision - Convention - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) est une association loi 1901 portant l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » attribué par le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse, des sports le 19 juillet 1976, affiliée à l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ).

Le CIJA développe au quotidien une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes d'Aquitaine des informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la région, notamment celles qui relèvent des communes de Bordeaux Métropole (infrastructures, animations, vie pratique...). Dans cet objectif, le CIJA accueille le public, met à disposition des informations et des services pratiques, élabore la documentation régionale, produit et diffuse divers outils d'information régionaux. Il anime également le réseau des Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) et du Point d'Information Jeunesse (PIJ).

Créé en 1976 à Bordeaux, le CIJA est implanté au centre de Bordeaux (125 cours Alsace Lorraine) et dans 19 autres structures (14 BIJ et 5 PIJ – cf liste en annexe) ainsi que dans des points Cyb répartis sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole (cf. liste en annexe).

BIJ : Bureau d'Information Jeunesse – un bureau d'information jeunesse est une structure municipale ou associative qui a pour vocation première et essentielle l'information des jeunes. Il dispose d'un local qui lui est propre et d'un ou plusieurs permanents permettant d'assurer un accueil à temps plein. Le BIJ utilise la documentation nationale du Centre d'Information et de Documentation jeunesse (CIDJ), régionale du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), ainsi qu'une documentation locale.

PIJ : Point d'Information Jeunesse – est un service qui se greffe sur une structure préexistante ayant une vocation plus large que l'information des jeunes (collectivités locales, associations de jeunes...). Il dispose au sein de cette structure d'un lieu à usage spécifique. Il offre un accueil souvent à temps partiel et est animé au minimum par un responsable de la structure d'implantation. Il utilise la documentation du CIDJ et du CRIJ de rattachement.

Points Cyb : Espaces jeunes numériques - initié par le Ministère de la jeunesse et des sports, les points Cyb proposent un accès gratuit en libre service au matériel informatique et à Internet, un accompagnement à la demande et une aide aux recherches. Ils offrent également des ateliers d'initiation à la bureautique, à Internet ou au multimédia, et des conseils personnalisés pour la conception et la réalisation de projets individuels ou collectifs grâce au multimédia.

Actuellement, le CIJA emploie 14 salariés permanents (12 contrats à durée déterminée) et 3 salariés en contrat à durée déterminée. Il fait également appel à 40 bénévoles.

Il est fréquenté principalement par les lycéens et les étudiants : plus de 400 jeunes passent par jour dans les locaux de Bordeaux ; 100 000 connexions par mois sur le site Internet du CIJA « info.jeune.net » et utilisation des réseaux sociaux du CIJA (Facebook).

Le CIJA est également tête de réseau « SPO » (Service Public d'Orientation régional), facilitant le parcours de jeunes en recherche d'orientation.

SPO : ce service vise à ne pas pousser plus de deux portes pour obtenir :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés, et les niveaux de rémunération.
- une information favorisant l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité, et organisés en réseau.

En cette qualité, il participe depuis début 2014 à la mise en œuvre expérimentale du nouveau « Service Public Régional d'Orientation » (SPRO) au niveau aquitain.

SPRO : l'Aquitaine fait partie des huit régions retenues par le Gouvernement et l'ARF (Association des Régions de France) pour expérimenter le futur Service Public Régional d'Orientation (SPRO) prévu dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi de 2012.

Organisé et coordonné par la Région Aquitaine, ce nouveau service public a pour objectif d'organiser un service qui tienne compte des évolutions de contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes ainsi que des objectifs de développement économique des territoires.

Le CIJA est par ailleurs le seul relais au sein de Bordeaux Métropole ayant reçu le label « Europe Direct ».

Grâce aux nombreux outils et documents d'information mis à disposition auprès des jeunes (carte aquitaine étudiant, services de petites annonces, guides, mise à disposition d'Internet...), le CIJA de Bordeaux est aujourd'hui un relais d'information incontournable des grandes politiques publiques permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise notamment (déplacements, transports en commun, déchets, sécurité routières, pédagogie européenne...).

Les liens entre le projet associatif du CIJA et les politiques publiques de Bordeaux Métropole sont nombreux :

- **Economie** : le CIJA informe sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, fait connaître les offres d'emplois, de logements, de stage en entreprises.... Il a développé un **Espace Initiative Jeunes** destiné à aider les jeunes créateurs de micro-entreprises.
- **Emploi** : le CIJA aide les jeunes à trouver un emploi en mettant en œuvre différentes actions et/ou en les accompagnant dans leurs démarches – accueil et documentation, journées « jobs d'été », visites d'organismes pédagogiques, diffusion d'offres d'emploi sur le site Internet (100 000 connexions par mois). Avec l'Espace Initiatives Jeunes, l'association intervient en soutien, en conseils et en orientant les jeunes porteurs de projets.
- **Logement** : le CIJA intervient dans le logement des jeunes, par l'édition d'un guide logement et par la mise à disposition d'offres de location.
- **Citoyenneté** : le CIJA vise à favoriser l'autonomie du jeune et à l'accompagner dans sa démarche d'apprentissage de la citoyenneté – participation aux institutions, respect des réglementations locales....

Les objectifs poursuivis en 2015 sont les suivants :

- Assurer la coordination du réseau des BIJ dans les 19 communes de « Bordeaux Métropole »,
- Proposer aux personnels du réseau des formations pour conforter leur professionnalisme et favoriser l'intégration dans le SPRO,
- Conforter la qualité des informations et des services destinés aux jeunes en valorisant leur mission première, la mise à disposition de la documentation, tout en travaillant en partenariat avec des organismes complémentaires afin d'éviter les redondances et développer la pertinence des productions,
- Développer des ateliers permettant aux jeunes de dialoguer et d'obtenir les informations les plus pertinentes pour leur avenir : « Préparer son entretien d'embauche », « les métiers de l'Hôtellerie », « l'alternance »....,
- Diffuser documents et guides, actualiser les informations sur le net afin de permettre l'accès du plus grand nombre à l'information, première étape vers l'expression d'une citoyenneté active,
- Favoriser l'engagement social, l'initiative, la mobilité, l'intégration dans la cité « Espace Initiatives Jeunes » ; guide « Destination Europe »....,
- Renforcer la place du CIJA dans le « SPRO »,
- Permettre de décrypter l'environnement institutionnel, social et économique et faire connaître les actions publiques,
- Favoriser l'accès et la lisibilité de la documentation européenne pour tous, afin de rapprocher l'Europe » du citoyen,
- Donner une lisibilité aux Institutions européennes et à l'impact que l'Europe produit favorablement dans la vie quotidienne,
- Administrer les outils numériques répondant aux codes culturels des jeunes : site Info-jeune.net », page Facebook.

Agissant dans le domaine de la communication à caractère intercommunal et d'intérêt général, Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 le développement de cette structure par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le montant de la subvention versée en 2014 était de 32 000 euros.

Afin de poursuivre ses actions, l'association sollicite pour 2015 une subvention de 35 000 euros. Il est toutefois proposé de reconduire le montant attribué en 2015 de 32 000 euros. Le montant de la subvention attribuée étant moindre que celui sollicité, l'assiette subventionnable retenue est 989 700 euros (au lieu de 992 700 euros correspondant au budget prévisionnel 2015 présenté par l'association et joint en annexe).

Les autres partenaires institutionnels du CIJA sont :

- Le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la Jeunesse et des sports :  
200 000 euros
- La Région Aquitaine via le FSE (Fonds Social Européen) : 237 000 euros
- La ville de Bordeaux : 58 000 euros
- Le Conseil Départemental : 22 000 euros
- La Commission Européenne : 18 000 euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 euros, ainsi que les conditions d'attribution,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** La délibération n°2014/0767 du 19 Décembre 2014, reçue en Préfecture le 30 Décembre 2014, approuvant le budget primitif 2015,

**VU** le dossier de demande de subvention en date du 13 Février 2015 et le budget prévisionnel 2015 de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement le CIJA pour faire connaître et promouvoir les actions de Bordeaux Métropole et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine.

**DECIDE**

**Article 1** : une subvention de fonctionnement de 32 000 euros TTC est attribuée au CIJA au titre de l'année 2015,

**Article 2** : le projet de convention destiné à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé,

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4** : la dépense correspondante de 32 000 euros sera imputée au budget brimitif de l'exercice 2015, chapitre 65 – article 6574 – fonction 0230 – CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2015

M. ALAIN CAZABONNE